

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du jeudi 16 janvier 2020  
à 13 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5<sup>e</sup> étage, le jeudi 16 janvier 2020, à 13 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 janvier 2020.

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.04** Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1207705001

Octroi, pour l'année 2020, d'une contribution financière de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine pour la gestion du chalet-restaurant du parc La Fontaine, selon la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2020.

## 40 – Réglementation

**40.01** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1206119001

Ordonnance établissant une voie réservée aux autobus et aux taxis, entre 15 h 30 et 18 h 30, du lundi au vendredi, en rive du côté nord de la rue Sherbrooke Est, entre les avenues des Érables et Papineau.

District(s) : DeLorimier

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 7**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mercredi 15 janvier 2020



**Dossier # : 1207705001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi, pour l'année 2020, d'une contribution financière de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine, pour la gestion du chalet-restaurant du parc La Fontaine, selon la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2020

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer, pour l'année 2020, une contribution financière de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine, pour la gestion du chalet-restaurant du parc La Fontaine, selon la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2020;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2020-01-15 11:42

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207705001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi, pour l'année 2020, d'une contribution financière de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine, pour la gestion du chalet-restaurant du parc La Fontaine, selon la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a coordonné la réouverture du chalet-restaurant du parc La Fontaine en juin 2011 et signé une entente avec l'organisme Espace La Fontaine à la suite d'un appel d'offres public. Outre l'exploitation d'un service de restauration, l'organisme mandaté y tient également une programmation culturelle variée. L'occupation du chalet-restaurant du parc La Fontaine a permis de dynamiser ce secteur du parc et d'offrir aux citoyens un service de qualité et de proximité durant l'année. Espace La Fontaine est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'offrir des services de restauration et d'animation de qualité à des prix raisonnables au chalet-restaurant du parc La Fontaine.

L'entente entre l'arrondissement et l'Espace La Fontaine viendra à échéance le 31 décembre 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 250136 - 6 mai 2019 - 1187705014 - Octroi, pour 2019, d'une contribution financière de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine, pour la gestion du chalet-restaurant du parc La Fontaine, selon la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2020

CA17 250260 - 4 juillet 2017 - 1170346005 - Approbation du projet de convention avec l'organisme « Espace La Fontaine », à compter de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2020, pour la gestion de la restauration et de l'animation du chalet-restaurant du parc La Fontaine, et octroi d'une subvention financière pour l'année 2018 de 30 000 \$ à même le budget de fonctionnement

## **DESCRIPTION**

Tel que stipulé dans la convention avec Espace La Fontaine, l'organisme offre un service de restauration, réalise des activités d'animation et voit au bon maintien des lieux, de l'installation et des équipements de l'arrondissement.

Le présent dossier a pour but d'accorder le versement annuel de 30 000 \$ à l'organisme.

## **JUSTIFICATION**

Depuis 2011, la réouverture du restaurant au grand public avec une offre de qualité, tant dans la restauration que dans les activités culturelles a permis de créer des emplois, de stimuler le réseautage avec les organismes culturels, communautaires et écologiques du quartier et finalement d'offrir aux milliers de visiteurs du parc La Fontaine l'accès à un lieu paisible et convivial.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En plus de la contribution financière de 30 000 \$ pour l'exercice financier 2020, l'organisme est hébergé gratuitement au rez-de-chaussée du chalet-restaurant du parc La Fontaine et bénéficie d'un levier de financement grâce aux revenus générés par les locations des différentes salles.

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La contribution de l'arrondissement permet de participer aux objectifs du Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020 pour l'arrondissement.

En effet, par cette convention, nous poursuivons nos engagements liés à la priorité d'intervention 3, soit *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé*, nous répondons aux actions suivantes:

Action 10 : *Préserver le patrimoine et promouvoir la culture;*

Action 11 : *Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures.*

L'exploitation du restaurant vise des objectifs de développement durable tant dans la gestion des déchets (récupération, compostage), que dans la production et la vente de produits aux visiteurs. La vente de bouteilles d'eau est interdite et une fontaine a été installée afin de permettre aux usagers de remplir leur propre contenant. Finalement, l'achat local est préconisé et plusieurs fournisseurs du restaurant sont à proximité.

Cette contribution financière s'intègre dans l'axe d'intervention qui favorise la cohérence sociale et le vivre-ensemble du Plan d'action en développement social (PADS)

Action 10 : *Faire de nos installations culturelles, sportives et communautaires des espaces de vie uniques et durables.*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution financière permet à Espace La Fontaine d'opérer un bistro culturel, ce qui augmente l'offre de service culturel de proximité dans le parc La Fontaine et de bonifier l'expérience des visiteurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et il doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rencontres de supervision entre l'arrondissement et les membres du conseil d'administration et la direction de l'organisme;

- Dépôt d'un scénario de projection financière annuelle;
- Dépôt d'un plan d'action annuel.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 14 janvier 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel M MORIN  
Agent de développement d'activités culturelles  
physiques et sportives

#### **ENDOSSÉ PAR**

Katherine CREVIER  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social

Le : 2020-01-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Christine LAVALLEE  
Chef de division - Culture et bibliothèques



**Dossier # : 1206119001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant une voie réservée aux autobus et aux taxis, entre 15 h 30 et 18 h 30, du lundi au vendredi, en rive du côté nord de la rue Sherbrooke Est entre les avenues des Érables et Papineau

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT UNE VOIE RÉSERVÉE AUX AUTOBUS ET AUX TAXIS, ENTRE 15 H 30 ET 18 H 30, DU LUNDI AU VENDREDI, EN RIVE DU CÔTÉ NORD SUR LA RUE SHERBROOKE EST**

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 3, paragraphe 1 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible d'établir des voies réservées;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'édicter une ordonnance établissant une voie réservée aux autobus et aux taxis, entre 15 h 30 et 18 h 30, en rive du côté nord de la rue Sherbrooke Est , entre les avenues des Érables et Papineau.

D'autoriser l'installation de l'ensemble de la signalisation requise relative à cette ordonnance.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2020-01-15 11:44

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206119001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant une voie réservée aux autobus et aux taxis, entre 15 h 30 et 18 h 30, du lundi au vendredi, en rive du côté nord de la rue Sherbrooke Est entre les avenues des Érables et Papineau

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des travaux de la Direction de l'eau potable pour le remplacement d'une chambre de vanne sur la rue Sherbrooke Est et Émile Duployé, les circuits d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM) seront grandement impactés. À cet effet, la STM demande à l'arrondissement d'ajouter une voie réservée aux autobus en direction ouest sur la rue Sherbrooke Est entre les avenues des Érables et Papineau. Cette voie réservée permettra d'assurer l'efficacité du transport collectif sur la rue Sherbrooke pendant la période de travaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Établissement d'une voie réservée pour autobus et taxi en direction ouest de 6 h 30 à 9 h 30 du lundi au vendredi.

**DESCRIPTION**

La présente ordonnance propose la mise en place de la voie réservée aux autobus et aux taxis sur la rue Sherbrooke Est de 15 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi, en rive du côté nord entre les avenues des Érables et Papineau.

**JUSTIFICATION**

La présence d'un important chantier routier rend nécessaire la présence d'une voie réservée sur la rue Sherbrooke Est durant les heures de pointe. La voie réservée permettra aux autobus d'assurer l'efficacité des déplacements.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'ensemble des frais associés à l'aménagement de cette voie réservée est assumé par la Direction de l'eau potable via le contrat 19A04TR01.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucune

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La voie réservée risque d'engendrer des impacts sur la fluidité de la circulation automobile;

- Interdiction d'arrêt dans la voie de stationnement pendant 60 minutes supplémentaires du lundi au vendredi entre les avenues des Érables et De Lorimier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La ville de Montréal est en charge de la communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en service de la voie réservée prévue le 23 janvier 2020.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Véronique LESAGE  
Agente technique en circulation et stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2020-01-14

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur de la Direction du développement du  
territoire et des études techniques